



CENTRE FOR ADHD AWARENESS, CANADA
CSTC - Centre de sensibilisation au TDAH Canada

Communiqué de presse, 28 février 2022

Trois systèmes éducatifs provinciaux échouent auprès des élèves atteints du TDAH

Un rapport national comparant les systèmes provinciaux et territoriaux d'éducation spécialisée a révélé que trois provinces n'offrent pas un accès équitable à l'éducation aux élèves atteints du TDAH.

Le Centre de sensibilisation au TDAH, Canada (CSTC) est un organisme de bienfaisance canadien qui soutient les personnes atteintes du TDAH. Le CSTC a passé la majeure partie de l'année dernière à effectuer des recherches, à correspondre et à rencontrer les ministères de l'Éducation à travers le Canada. Le but de cette correspondance était de déterminer dans quelle mesure leurs systèmes scolaires provinciaux reconnaissent et soutiennent les étudiants atteints du TDAH. Le CSTC vient de publier le document [Bulletins provinciaux 2021: Le TDAH dans le système scolaire](#), une mise à jour de son premier rapport publié en 2010. Le CSTC encourage vivement les parents et les éducateurs d'enfants et d'adolescents atteints du TDAH à consulter ce rapport afin de mieux comprendre les problèmes au sein de leur système scolaire. En consultant ce rapport, les parents et les éducateurs pourront également comparer le classement de leur province ou territoire à celui des autres.

Le CSTC a évalué chaque système scolaire provincial et territorial. Chaque système s'est vu attribuer une note basée sur les conclusions des évaluations du CSTC. La note « bon » a été attribuée aux provinces et aux territoires dont les problèmes sont minimes. La note « satisfaisant » a été donnée à ceux qui comptent deux ou trois problèmes. Les provinces et territoires présentant plus de trois problèmes ont reçu la note « insatisfaisant/échec ». Étant donné qu'aucun système scolaire ne comprend actuellement de formation pour les éducateurs sur le TDAH, les stratégies d'enseignement appropriées et les accommodements, aucun système scolaire n'a reçu la note « excellent ». Le CSTC soutient que ce type de formation est essentiel.

Les ministères de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique ont tous reçu une note d'échec à cause d'obstacles systémiques et discriminatoires à l'égard des étudiants atteints du TDAH. Ces obstacles rendent extrêmement difficile l'accès aux mesures de soutien pour les handicaps. De ces trois provinces, seule la Colombie-Britannique a déclaré son intention d'éliminer les obstacles qui existent dans leur système actuel. Pour être officiellement reconnu comme ayant un handicap, les élèves de ces trois provinces doivent être classés selon des codes d'anomalie dans lesquels le TDAH ne figure pas. Cependant, d'autres troubles neurodéveloppementaux entraînant des déficiences similaires à celles du TDAH (et qui coexistent parfois avec ce trouble), comme les troubles d'apprentissage et l'autisme, sont inclus dans les catégories d'anomalies.

Lors de la correspondance et des réunions avec le ministère de l'Éducation de l'Ontario, ils ont nié la présence de toute discrimination dans leurs systèmes scolaires. Le ministère a déclaré que les élèves ayant un TDAH ou d'autres handicaps non reconnus par le système de codes pourraient recevoir des aides par le biais d'un plan d'apprentissage individualisé (PEI) si leurs difficultés entravent leur apprentissage. Cependant, il y a un manque total d'uniformité et d'équité des soutiens pour ces élèves dans tout l'Ontario, car l'élaboration des PEI est laissée à la discrétion de l'école ou du conseil scolaire, et le ministère ne peut pas, ou ne veut pas, tenir les conseils scolaires responsables de leur mise en œuvre. En outre, les conseils scolaires de l'Ontario aggravent le problème en élaborant récemment des politiques visant à réduire le nombre de PEI offerts aux élèves qui ne sont pas classés dans une catégorie.

Heidi Bernhardt, directrice de l'éducation et du plaidoyer pour le CSTC et auteur de ce rapport, partage ses inquiétudes et sa frustration, « Après des années de travail de plaidoyer, de réunions avec les ministères et les conseils scolaires, d'innombrables appels de parents désespérés (principalement en Colombie-Britannique et en Ontario), il est décourageant de constater qu'il n'y a eu aucun changement dans les trois plus grandes provinces à ce jour. Nous espérons que la Colombie-Britannique ira de l'avant avec la mise en œuvre des changements prévus, mais en Ontario, le système se détériore au lieu de s'améliorer. Tous les élèves atteints du TDAH peuvent apprendre, la plupart d'entre eux peuvent poursuivre des études postsecondaires (où les accommodations sont disponibles) et tous peuvent réussir dans la carrière qu'ils ont choisie, mais nous devons d'abord être en mesure de les aider à passer le cap de l'école secondaire ».

Le rapport souligne également que, depuis 2010, plusieurs provinces (Nouveau-Brunswick, Alberta, Colombie-Britannique, Saskatchewan) sont passées, ou déclarent être en train de passer, d'un système d'identification des élèves ayant des besoins particuliers à un système qui oblige simplement les écoles à répondre à ces besoins. Toutefois, les parents de plusieurs provinces et territoires craignent que la réduction ou l'élimination de la documentation (comme les PEI, qui sont considérés comme des documents juridiques) ne réduise leur capacité à tenir les écoles responsables de répondre aux besoins de leurs enfants.

Lors de nos rencontres, toutes les provinces et tous les territoires ont indiqué qu'ils s'orientaient vers un système d'inclusion et d'intégration. En pratique, ce modèle éducatif signifie que tous les élèves, ou la plupart d'entre eux, quel que soit leur niveau de besoins, reçoivent un enseignement dans une même classe intégrée. Bien que le CSTC ne s'oppose pas à ce changement, notre rapport 2010 avertissait qu'en l'absence de financement et de ressources supplémentaires dans les classes, le passage à un système d'intégration conduirait à des éducateurs débordés et à des étudiants mal desservis. Ce résultat s'est déjà produit dans au moins une province, le Nouveau-Brunswick, qui est en train de repenser la façon dont son système d'intégration a été mis en œuvre.

Pour organiser un entretien :

Annie Desrochers
Resource Manager, CSTC
416-637-8584
Annie.desrochers@caddac.ca